



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 4 avril 2017

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/17

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2016

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion accompagnant les comptes communaux 2016, exercice se présentant, comme prévu au budget, par un excédent de charges de quelque Fr. 700'000.--.

La marge d'autofinancement qui rappelons-le, est la mesure clé de notre résultat communal, passe de Fr. 772'800.-- au budget à Fr. 643'323.-- aux comptes 2016.

Compte de fonctionnement	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	28'732'237	28'647'950	34'805'123	30'825'665
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	28'088'915	27'875'150	29'182'979	28'076'568
Marge d'autofinancement	643'323	772'800	5'622'144	2'749'097

Ce qu'il convient de mettre en évidence c'est la proximité des comptes par rapport au budget (+ Fr. 100'000.— env. aux recettes et - Fr. 200'000.— env. aux charges). Cela traduit une excellente préparation de ce dernier avec une bonne maîtrise des charges si l'on excepte la facture sociale toujours plus lourde.

2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2016, la Municipalité a déposé 12 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

N°	Désignation	Décisions	Crédits votés
1/16	Travaux bâtiments Industrie 8, 10 et 12	Accepté	574'000.--
2/16	Travaux complémentaires aménagement et déménagement des écoles et travaux d'aménagement, réfection et transformation au collège du Chêne	Accepté	376'000.--
3/16	Rapport accompagnant les comptes 2015	Accepté	-----
4/16	Règlement subventionnement études musicales - Champ d'application	Accepté	-----
5/16	Mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED)	Accepté	99'400.--
6/16	Arrêté d'imposition 2017	Accepté	-----
7/16	Déterminations compétences des traitements et des indemnités	Accepté	-----
8/16	Rapport accompagnant le budget 2017	Accepté	-----
9/16	Fixation du plafond d'endettement législature 2016-2021	Accepté	-----
10/16	PPA "Clamogne" et son règlement	Accepté	-----
11/16	PPA "Chetry" et son règlement	En cours	-----
12/16	Réponse à la motion Mange et consorts	En cours	-----

2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz, bâtiments communaux hors scolaire
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, syndic

Comme évoqué dans le préambule la marge d'autofinancement de quelque Fr. 640'000.-- reste modeste par rapport aux investissements qui nous guettent. Les impôts ont été bien budgetés (+ Fr. 130'000.--) alors que le service financier baisse (- Fr. 200'000.--).

2.11 Administration générale

L'année 2016 a été, sur le plan des activités tant communales que régionales, très remplie.

Il convient en particulier de rappeler l'entretien régulier de notre parc immobilier, la poursuite des démarches du projet de révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement à l'aune de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi que celles liées aux plans partiels d'affectation de Chetry et du Chêne.



Comme vous le verrez également, la Municipalité s'est efforcée d'entretenir convenablement nos réseaux tant routiers que techniques avec, parfois, des dépenses plus importantes que budgétées.

Sur le plan de la sécurité sociale, la charge s'est accrue de Fr. 870'000.-- alors que la péréquation baisse de Fr. 130'000.--.

2.12 ARCAM

L'association poursuit le développement de ses activités en terme de promotion économique, transports publics et soutiens aux projets régionaux tels que l'abattoir régional, la maison des vins de la Côte et le pôle "bois" avec RégionNyon.

2.13 Personnel communal et RH

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2016 se présentent comme suit :

Départs : Mme Deborah Voit, préposée CH
Mme Sarah Rochat-Mascolo, animatrice jeunesse
M. Urs Broder, retraite
M. Raymond Noverraz, retraite
M. Paul Bailly, auxiliaire déchèterie

Nouveaux arrivés : M. Faustino Fernandes, concierge au Chêne
Mme Cristina Pereira, auxiliaire concierge au Chêne
M. Lucas Berger, apprenti employé de commerce
M. Valéry-Louis Mäder-Santschy, apprenti employé de commerce
M. André-Philippe Lopes de Almeida, apprenti agent d'exploitation

Jubilaires :
15 ans : Mme Annie Gachet-Grobéty, bibliothécaire
30 ans : M. Urs Broder, responsable déchèterie
35 ans : M. Henri-François Vellut, organiste

Effectif au 31.12.16	Plein temps	Partiel	Total collaborateurs fixes	Total EPT	Auxiliaires (Salaires à l'heure)
Administration	8	0	8	8.0	2
Bibliothèque	0	2	2	0.6	2
Sécurité publique	2	1	3	2.7	0
Services techniques (STEP, SI)	7	0	7	7.0	0
Services extérieurs (Voirie-Parcs-Déchetterie)	9	2	11	10.0	4
Conciergeries	7	5	12	9.4	2
Centre des Jeunes	0	4	4	2.7	0
CoCHE	0	0	0	0	2
Cultes	0	0	0	0	2
	33	14	47	40.4	14

L'augmentation de 0.9 EPT constatée par rapport au budget 2016 s'explique de la manière suivante :

Administration : (-0.6 EPT)

- Contrôle des habitants : 2 EPT soit + 0.6 EPT (départ préposée et réorganisation du service).

Conciergerie : (+ 0.7 EPT) : Augmentation d'un concierge au Chêne de 0.1 EPT et transformation du contrat d'une concierge au Château d'auxiliaire à fixe pour 0,6 EPT.

Centre des jeunes (+ 0.8 EPT) : Augmentation du taux du responsable de 0.1 EPT et transformation du contrat d'une animatrice d'auxiliaire à fixe pour 0.7 EPT.

A noter que le poste de la secrétaire du SDIS (0.8 EPT) refacturé intégralement à la structure régionale ne fait pas partie de cet inventaire. Il en va de même pour nos 5 apprentis recensés au 31.12 (3 en administration et 2 agents d'exploitation) qui sont régis par une législation particulière.

2.14 Services techniques

Le service technique, sous la houlette de MM. Sylvain Rochat et Christian Gillieron, développe avec efficacité les appuis techniques et administratifs en relation avec les besoins de la Municipalité.

L'augmentation du chapitre "Travaux" résulte d'amortissements supplémentaires du patrimoine administratif et de prélèvements sur fonds de réserve.

Dans le chapitre "Travaux" on constate une augmentation des revenus de quelque Fr. 600'000.--.

2.15 Réseau d'égout et épuration

Ce chapitre est conforme au budget.

Ce qu'il convient de mentionner au niveau de la STEP c'est la diminution des frais d'exploitation liée à une meilleure déshydratation des boues.

2.16 Contrôle des habitants et statistiques

Avec une population de 3'283 habitants au 31 décembre 2016, l'effectif de notre commune a augmenté de 34 âmes et se répartit comme suit :

Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F
2014	2'128		953		3'081	
	1038	1090	499	436	1488	1545
2015	2'193		1'056		3'249	
	1080	1113	550	454	1537	1544
2016	2'223		1'060		3'283	
	1'090	1'133	541	519	1'631	1'652

Répartition des permis pour étrangers

	2014	2015	2016
Permis C	527	595	607
Permis B	398	435	422
Permis L (courte durée)	14	11	11
Permis N (requérant d'asile)	0	0	5
Permis F (admis provisoirement)	1	0	0
En cours	21	26	29
Divers et autres	24	20	22
Frontaliers	317	385	458

2.17 Service des eaux

Hormis des travaux d'entretien plus importants que prévus, il convient de signaler ici encore des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif et des prélèvements sur les fonds de réserve.

2.18 Service du gaz

Il faut relever la baisse des coûts d'achat de la molécule de gaz (- Fr. 300'000.--).

2.2 Bâtiments scolaires, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, conciergerie. Responsable : M. Michel Crottaz, municipal

2.21 Police des constructions

La Commission Consultative d'Urbanisme a tenu 12 séances; la CCU traite de tous les projets et demandes en Vieille Ville (toits, lucarnes, teintes, dossiers conséquents), mais aussi de sujets concernant d'autres zones. La commission est tenue au courant de l'évolution du PGA. Le dossier de rénovation des Halles est en cours.

21 enquêtes publiques ont été publiées durant l'exercice 2016 pour les objets suivants :

- 10 constructions diverses
- 11 transformations et agrandissements divers,

De plus, 33 autorisations de construire pour des projets de minime importance en application des art. 111 LATC et 72 d RLATC ont été délivrées (cabanon de jardin, aménagements extérieurs, etc) ainsi que 6 autorisations pour de nouvelles installations solaires thermiques et photovoltaïques. Nous rappelons que le droit ne conçoit qu'un seul type d'enquête, et qu'il n'existe pas d'enquête « administrative » : il y a donc soit enquête publique, soit dispense d'enquête en application de l'article 111 LATC.

2.22 Urbanisme

L'année de transition entre deux législatures s'inscrit sous le signe de la continuité des efforts soutenus des entretiens des bâtiments et du suivi de l'important dossier de l'aménagement du territoire. Bien que le PDCn soit à l'heure actuelle entre les mains du Grand Conseil, qui l'adapte quelque peu aux remarques apparues lors de la consultation publique du début 2016, nous avons pu clore le document du PGA et le soumettre à l'enquête publique en fin d'année. La séance publique du 28 novembre mettait l'accent sur les contraintes des LAT et PDCn, qui changent considérablement le concept des plans d'affectation communaux et limitent les volontés des communes. La suite apparaîtra dans le préavis au printemps 2017, qui portera sur les réponses aux oppositions et sur l'examen du plan et du règlement par le Conseil Communal.

2.23 Bâtiments

2.23.1 Salle Abraham Hermanjat

Cette salle a son charme et ne doit pas être oubliée pour de petites manifestations (réunions, conférences, fêtes de famille). Sa cuisine est désormais bien équipée, les tables et chaises sont nouvelles. Il manque certes un accès pour les personnes à mobilité réduite.

2.23.2 Hôtel de Ville

L'entretien de ce lieu se distingue par la peinture du bureau du greffe.

2.23.3 Centre Culturel et Sportif du Chêne

Pour ce centre, mentionnons les coûts des contrats d'entretien de l'éclairage de sécurité, la modernisation des éclairages de secours, le nettoyage des vitres effectué par une entreprise externe, l'entretien et les réparations du chauffage et des sanitaires. La prochaine étape de travaux lourds concernera la réfection de ce lieu; nous souhaitons qu'il reste fonctionnel pendant des travaux à bien planifier.

2.23.4 Collège du Chêne

Pour ce bâtiment, nous avons entre autres rénové la détection incendie, réparé des stores et changé des sanitaires. Les locaux de la direction scolaire offrent pleine satisfaction à ses occupants et utilisateurs.

2.23.5 Collège du Cœur du Chêne

Les coûts des contrats d'entretien des 2 ascenseurs et de la climatisation sont les plus importants.

2.23.6 Piscine

Malgré un printemps froid et pluvieux, la saison 2016 a été sauvée par un été magnifique et chaud. Le tenancier de la buvette a le plus souffert du temps maussade, tandis que le chef de site s'est ingénié à occuper au mieux le personnel pendant ce début de saison désespérant.

Le bilan de la saison est somme toute satisfaisant avec près de Fr. 160'000.- d'entrées et d'abonnements. Pour rappel, la saison 2014 montrait Fr. 115'000.- à son actif.

Les différents montants de l'entretien se rapportent à tout le site et ne concernent pas seulement l'entretien des bassins et autres installations de chloration ou chauffage : portail, clôture, chambre froide, gazon demandent aussi des entretiens ou des remplacements parfois onéreux.

2.23.7 Salle de gymnastique de Pré Baulan

L'entretien de site ne concerne pas seulement la salle de gym, mais aussi quelques bâtiments annexes nécessaires à la commune.

2.23.8 Bâtiment rue du Chaffard 22

Cet immeuble aura bientôt connu une réfection complète de tous les appartements.

2.23.9 Rue de l'Industrie

L'appartement mentionné dans le document des comptes est le no 12. Les travaux effectués dans le no 8 ont considérablement amélioré le climat dans les appartements qui sont beaucoup moins humides.

**2.3 Ecoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes.
Responsable : Mme Sandra Linder, municipale**

2.31 Bibliothèques

Les bibliothèques adultes et enfants sont un service public par excellence, essentielles pour offrir une «nourriture» de connaissance et de loisirs accessible à toutes les bourses.

2.31.1. Bibliothèque jeunesse

Elle compte 264 lecteurs actifs pour 457 inscrits. 12'218 documents ont été empruntés cette année.

Par ailleurs, les horaires d'ouverture de cette dernière ont été élargis depuis octobre dernier. Relevons également que Mme Catherine Borruat, responsable, a passé avec succès sa formation d'agente en information documentaire.

2.31.2. Bibliothèque adultes

La bibliothèque des adultes compte 235 abonnés et 162 lecteurs actifs. Elle a prêté 4130 volumes dont 342 livres électroniques

2.32 ASSAGIE

L'année 2016 est marquée par le changement de législature avec une profonde modification de la composition du Comité de direction et une nouvelle direction de l'établissement de Gimel-Etoy.

Le nombre d'élèves aubonnois scolarisés ascende à 387 dont 257 en primaire et 117 en secondaire, le solde se répartissant entre les classes d'accueil, de raccordement ou de développement. La participation d'Aubonne s'élève à Fr. 1'951'443.81 et les locations de nos bâtiments rapportent Fr. 2'060'057.--.

2.32.1 Finances d'écologie classes de raccordement

Avec la nouvelle LEO, les frais d'écologie des élèves des classes de raccordement sont désormais à la charge des communes, et non plus seulement les frais de repas et de transports.

Afin de faciliter les démarches, les frais liés à la fréquentation des classes de raccordement (écologie, repas et transports) sont pris en charge par l'ASSAGIE et le nombre d'élèves concernés imputé aux communes respectives.

2.32.2 Cantines et accueil parascolaire

L'ensemble des cantines scolaires accueillent quotidiennement davantage d'enfants pour le repas de midi : entre 250 et 350 enfants sur les 3 sites. Cependant, une baisse est constatée à Gimel en raison de la fermeture d'une classe. La participation des élèves aux frais de repas et à l'accueil permet de couvrir les charges liées à l'achat de produits alimentaires sans pour autant couvrir la majeure partie des frais de personnel, restant à la charge de l'ASSAGIE.

2.32.3 Bâtiments

Un inventaire complet et systématique de tous les locaux loués a été effectué. Afin d'assurer un suivi sur le long terme, un numéro d'identification a été attribué à chaque local, avec la mise en place d'un numéro et code-barre sur chaque porte de local. De plus, la surface des locaux a également été mesurée.

Rappelons que seul le montant du CFC2 est pris en compte pour l'amortissement et les intérêts, le tout lissé sur 30 ans. Le terrain, les infrastructures et tous les postes CFC autres que le CFC2 sont à la charge de la commune constructrice. L'ASSAGIE a procédé à la vérification de ces montants pour les derniers bâtiments construits à savoir les Communaux II à Etoy, le Coeur du Chêne à Aubonne et le bâtiment multifonction à Gimel.

Ceci a permis de mettre à jour l'état des locations en s'assurant que cela corresponde à la réalité du terrain et de l'utilisation. Cette démarche explique en grande partie la baisse des charges locatives de l'ASSAGIE par rapport aux comptes 2015 et au budget 2016.

2.32.4 Transports

Le contrat cadre pour les abonnements « tout établissement » a été renégocié en juin 2016 pour une durée de 3 ans. Pour rappel, l'ASSAGIE fournit un abonnement Mobilis 4 zones (26, 28, 34, 97) à tous les élèves de 3P à 11S. Le prix est calculé sur la base de statistiques et correspond à 57,7% du prix d'un abonnement 2 zones (y compris 0,7% pour la part d'utilisation privée). Comme l'abonnement 2 zones a augmenté de Fr. 430.-- à Fr. 459.--, l'abonnement tout établissement négocié pour l'année scolaire 2016/2017 est ainsi de Fr. 265.-- par élève.

2.32.5 Service médical et prévention

L'année 2016 est marquée par une baisse des honoraires versés aux médecins scolaires. Celle-ci s'explique notamment par le fonctionnement à bas régime du groupe prévention sur l'établissement Gimel-Etoy, ainsi qu'une baisse d'heures liées à la formation pour médecins scolaires.

La prévention recouvre de nombreuses interventions à différents niveaux : santé, alcool, toxicomanie, harcèlement, nouvelles technologies, estime de soi, etc... Cette prévention se déroule en milieu scolaire par les enseignants et l'infirmière scolaire, mais aussi en collaboration avec les centres des jeunes, l'APE, et les TSP. Cette thématique est importante aux yeux de l'ASSAGIE, qui souhaite que l'information concernant la prévention circule de manière adéquate entre les différents acteurs. Elle assure également le financement de certaines activités.

2.32.6 Camps scolaires, culture et sports

Pour la 1ère fois depuis la création de l'ASSAGIE, le budget pour les activités culturelles et sportives a été entièrement utilisé, avec un léger dépassement technique, dû au décalage entre les années scolaires et civiles.

Le Comité de direction salue le fait que les établissements utilisent les enveloppes budgétaires allouées par l'ASSAGIE.

2.3 Centre d'animation - Politique jeunesse

La mission première du centre des jeunes est l'accueil, avec en filigrane la prévention. Offrir un encadrement en milieu de vie sécurisé permet aux animateurs de tisser des liens de qualité avec les jeunes. Ce travail est effectué par une équipe motivée qui collabore étroitement avec les centres d'Etoy et Gimel ainsi qu'avec les nombreux interlocuteurs agissant autour de la jeunesse en cas de besoin. Toutefois, après le recentrage des classes sur le site du Chêne, il apparaît que l'éloignement relatif du Château ne permet plus d'assurer autant que souhaité la mission. Un déménagement est ainsi souhaitable.

2.3 Transports publics

Pour son premier exercice complet, le taux d'utilisation des 2 véhicules Mobility démontre l'utilité d'un tel service puisque les 2/3 de la garantie sont couverts. A titre de comparaison, la vente des cartes CFF s'équilibre pour la première fois avec leur coût après une dizaine d'années d'existence.

2.34 Commission suisse-étrangers (CoCHE).

Intense activité pour la commission qui œuvre pour l'intégration des nouveaux arrivants à Aubonne. La fréquentation des cours de français est en hausse par rapport à 2015. Depuis l'automne, la commission a également mis sur pied un cours spécifique pour les familles de migrants, comme certains d'entre eux sont analphabètes, une intégration dans les cours actuels n'est tout simplement pas envisageable.

En outre le sous-groupe constitué en 2014 pour accueillir les familles de réfugiés fonctionne à plein régime. Le CoCHE collabore également avec les classes d'accueil et le centre des jeunes dont le point d'orgue a été une soirée multiculturelle, réunissant une centaine de personnes d'ici et d'ailleurs haute en couleurs et en saveurs.

2.35 Forêts

La gestion du groupement forestier de la Saubrette a subi de profondes modifications suite à l'introduction d'un bail à ferme au profit du groupement, permettant ainsi de rationaliser le travail tant sur le terrain que pour la vente des bois. Désormais le comité s'attache à l'intégration du groupement forestier du Signal et à la simplification de diverses tâches administratives.

2.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile **Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal**

2.41 Finances

Les comptes 2016 mettent en exergue d'abord la maîtrise des charges sur lesquelles votre administration a une influence directe. Ces charges ne sont malheureusement pas compressibles à souhait, et la Municipalité réitère ses remerciements aux collaborateurs/-trices et aux chefs de service qui ont tous pris conscience de la nécessité de contrôler de près et maîtriser les dépenses relevant de leur domaine d'activité.

Les revenus ont une part d'aléatoire de par leur nature même. Il est important de créer avant tout un contexte favorable à l'établissement et à la croissance des entreprises, et notre commune possède à ce titre des atouts. La croissance de l'impôt des personnes physiques, par l'augmentation du nombre de citoyens, a actuellement un potentiel très limité.

La marge d'autofinancement est à terme trop faible pour répondre à tous les besoins de notre commune, ceci sans même prendre en considération la future baisse de revenu due à la RIE III Vaudoise. Cela ne doit néanmoins pas nous empêcher de réaliser les travaux nécessaires et utiles, alors que les taux d'intérêts sur les emprunts à long terme sont historiquement bas.

2.42 Sécurité

La participation aux charges cantonales de sécurité publique dépend fortement de la valeur de notre point d'impôt, à l'instar de la péréquation. De plus, ce montant est ajusté lors de la période fiscale suivante, ce qui le rend passablement variable. Cette année, l'ajustement s'est fait à la hausse, expliquant à lui seul plus de 90 % de l'écart constaté par rapport au budget 2016.

Le produit des amendes a –hélas, devrait-on dire- augmenté de près de 30% d'une année sur l'autre. Mais les plaintes sont rares et nous bénéficions maintenant d'une situation de parcage beaucoup plus claire sur le plan juridique, même si nous accueillerions volontiers quelques places de parc supplémentaires.

2.43 Défense incendie et protection civile

La bonne prévisibilité budgétaire de ces domaines se confirme encore; la réflexion ainsi que les premières esquisses au sujet de la nouvelle caserne « pompiers » ont débuté en 2016.

2.44 Informatique

Le fonds de renouvellement du matériel informatique est augmenté régulièrement à hauteur de Fr. 10'000.--par année et atteint à fin 2016 le montant de Fr. 116'404.-- : nous avons ainsi de quoi voir venir.

Les charges informatiques nettes sont en légère baisse par rapport aux comptes 2015 (-7%). Ceci est principalement dû à des besoins en achat de matériel très faibles en 2016. L'externalisation des serveurs fonctionne bien; la capacité de stockage a été, comme prévu, augmentée pour correspondre aux besoins de l'administration et anticiper les besoins de la GED.

2.5 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sports, sociétés locales – Travaux (Voirie, Services Parcs et jardins, cimetière, ordures ménagères et déchets, cours d'eau, chemins communaux) – Sécurité sociale (Santé publique)
Responsable : M. Pascal Lincio, municipal

2.51 AJEMA – accueil de jour des enfants Morges Aubonne

S'agissant du financement, il convient de rappeler que les structures d'accueil sont subventionnées par la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et la Confédération. Le personnel pédagogique est toujours subventionné par la FAJE. En accord avec le Conseil intercommunal, la participation des parents représente une moyenne de 45 % depuis le 1^{er} août 2014, avec pour but d'atteindre 50 % à charge des parents d'ici à 2-3 ans. Les communes supportent la différence en fonction des heures consommées par leur population. Le déficit de l'AJEMA est réparti à hauteur de 10 % en fonction des habitants et de 90 % à la consommation.

Le taux de participation des parents à l'accueil familial de jour (AFJ) a été de 49,45 % en 2016.

2.52 Tourisme

Actuellement, les deux centres d'information existants à l'Hôtel de Ville et au kiosque de la gare dispensent des renseignements d'ordre touristique aux touristes, randonneurs, cyclistes et visiteurs de passage à Aubonne. Ils sont sollicités pour des dépliants divers, des renseignements directionnels ou encore des hôtels et restaurants. La SDA contribue à l'animation du bourg et constitue un partenaire privilégié pour la Municipalité, notamment en vue de la création d'un office du tourisme local, dont la structure, la localisation et le financement restent liés à l'évolution des projets urbanistiques en cours de développement dans notre commune.

2.53 Commission culturelle

La mission confiée à la commission culturelle consiste à assurer la coordination des différents événements se produisant dans notre commune, sans intervenir directement dans leur organisation, mais en appui des manifestations (*Opéra, Prix de la Ville d'Aubonne, Fête du 1^{er} août*). Elle examine également les propositions d'animations culturelles qui parviennent à la Municipalité et édite chaque mois le calendrier des manifestations communales et associatives qui se déroulent dans la commune.

2.54 Cours d'eau - Armary

Tout le long de son cours, l'Armary nécessite un entretien constant, en particulier pour garantir le débit du cours d'eau et éviter les débordements liés aux crues (*curage, débroussaillage, entretien des bords, curage, enlèvement des bouchons végétaux*). L'étude de faisabilité conduite en 2015 et soutenue par la DGE, permet d'envisager des pistes pour le réaménagement ponctuel du cours d'eau. Des contacts sont par ailleurs en cours pour le transfert de son entretien à l'Etat de Vaud, ainsi qu'en vue d'une participation financière des turbiniers. A relever par ailleurs la nécessité de l'entretien périodique de tous les ruisseaux existants sur le territoire de notre commune.

2.55 Voirie

L'équipement en outils et machines performantes a permis de freiner l'augmentation des effectifs de ce service. L'engagement de personnel auxiliaire reste cependant nécessaire, compte tenu de la diversité et de la nature des travaux exécutés. Ainsi, l'équipe est motivée et contribue au bon entretien de notre commune dans tous les domaines de son ressort.

2.56 Parcs et jardins, cimetière

Doté d'un bon effectif et d'une bonne organisation, l'équipe des service Parcs et jardins permet le bon fonctionnement de ce secteur. L'exploitation des serres communales permet la fourniture des fleurs et plantes ornant la commune et les immeubles communaux. L'entretien des tombes est assuré par des contrats conclus avec les familles des défunts.

2.57 Déchets urbains/Déchets spéciaux

On constate la hausse des tonnages résultant des sacs non taxés (*déchets de voirie, poubelles publiques*), ainsi que du ramassage portes à portes des déchets compostables. Par ailleurs, il apparaît que la hausse de la taxe forfaitaire faite en 2016 ne permet pas l'autofinancement du service des déchets urbains. Cet élément sera à nouveau évalué en 2017 en tenant compte du coût de la nouvelle exploitation de la déchetterie.

3. CONCLUSIONS

Comme évoqué dans le préambule la Municipalité est satisfaite des comptes 2016, très proches de ce qui avait été budgeté.

Toutefois, et vis-à-vis des grands investissements à venir, il serait souhaitable que la marge d'autofinancement se situe aux alentours de 2,5 mios de francs.

Malheureusement des nuages se profilent à l'horizon : la RIE III Vaud et la future péréquation laissent en effet augurer des temps plus difficiles. En l'état de nos connaissances le coût de ces deux éléments peut être évalué à la perte de 2 à 6 points d'impôt à l'horizon 2019.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Mme Dubois, MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2016 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 2/17 relatif au «Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2016»,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2016 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 30'661'786.59** aux recettes; **Fr. 31'363'204.06** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de **Fr. 701'417.47**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 45'347'380.13**, avec un capital après report de l'exercice courant de **Fr. 5'982'169.56**.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 28 mars 2017

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  La secrétaire : 
L.E. Rossier  C. Dubois

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 25 avril 2017.

Délégués municipaux

- **Généralités** : M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- **Finances** : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances
M. David Golay, boursier communal